

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00189

Numéro SIREN : 750 676 355

Nom ou dénomination : 4 P FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2019 sous le numéro de dépôt 225

Greffe du tribunal de commerce de CHALON-SUR-SAÔNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/01/2019

Numéro de dépôt : 2019/225

Déposant :

Nom/dénomination : 4 P FINANCE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 750 676 355

N° gestion : 2012 B 00189

DVE CONSEILS
114, rue de Fontenay
94300 Vincennes
01.84.23.28.79
dveau@dveconseils.fr

SAS 4P FINANCE
22 rue du Maréchal Joffre
71710 MONTCENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

SARL d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes au capital de 7.000 €
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Ile-de-France et à la CRCC de Paris
RCS Créteil : 530720606 - N° TVA FR47530720606



[Signature]

SAS 4P FINANCE
22 rue du Maréchal Joffre
71710 MONTCENIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS 4P FINANCE France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux associés unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vincennes, le 28 juin 2018

Delphine VEAU
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	1 203 050.00		1 203 050.00	1 203 050.00		
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 203 050.00		1 203 050.00	1 203 050.00		
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	47 068.73		47 068.73	67 385.00	20 316.27	30.15
	Autres créances	252 052.27		252 052.27	75 174.44	176 877.83	235.29
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	40 271.94		40 271.94	101 987.43	61 715.49	60.51
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	339 392.94		339 392.94	244 546.87	94 846.07	38.78
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 542 442.94		1 542 442.94	1 447 596.87	94 846.07	6.55

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

En Euros.

AGC71



[Signature]

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	582 000.00	582 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	29 042.00	19 995.00	9 047.00	45.25
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	512 425.12	351 474.39	160 950.73	45.79
	Report à nouveau		10 936.79	10 936.79	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	145 217.64	180 934.52	35 716.88	19.74
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 268 684.76	1 123 467.12	145 217.64	12.93
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	122 119.48	181 894.74	59 775.26	32.86
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	14 617.00	6 787.00	7 830.00	115.37
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800.00	2 568.00	768.00	29.91
	Dettes fiscales et sociales	60 221.70	57 880.01	2 341.69	4.05
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	75 000.00	75 000.00		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	273 758.18	324 129.75	50 371.57	15.54
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 542 442.94	1 447 596.87	94 846.07	6.55

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

211 598.64 202 063.36

En Euros.

AGC71



Signature

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	155 233.37		155 233.37	148 700.00		6 533.37	4.39
Chiffre d'affaires NET	155 233.37		155 233.37	148 700.00		6 533.37	4.39
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			268.34	1.19		267.15	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			155 501.71	148 701.19		6 800.52	4.57
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			16 431.37	17 583.22		1 151.85	6.55
Impôts, taxes et versements assimilés			7 247.05	12 807.87		5 560.82	43.42
Salaires et traitements			110 124.86	110 668.06		543.20	0.49
Charges sociales			38 894.89	40 856.80		1 961.91	4.80
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			0.33			0.33	
Total des Charges d'exploitation (II)			172 698.50	181 915.95		9 217.45	5.07
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			17 196.79	33 214.76		16 017.97	48.23
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

En Euros.

AGC71



[Signature]

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	200 000.19	200 000.00	0.19	0.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	200 000.19	200 000.00	0.19	0.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 435.36	1 926.72	491.36	25.50
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 435.36	1 926.72	491.36	25.50
2. Résultat financier (V-VI)	198 564.83	198 073.28	491.55	0.25
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	181 368.04	164 858.52	16 509.52	10.01
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		16 500.00	16 500.00	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		16 500.00	16 500.00	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	36 150.40	424.00	35 726.40	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	36 150.40	424.00	35 726.40	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	36 150.40	16 076.00	52 226.40	324.87
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	355 501.90	365 201.19	9 699.29	2.66
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	210 284.26	184 266.67	26 017.59	14.12
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	145 217.64	180 934.52	35 716.88	19.74

* Y compris : Redevance du crédit bail mobilier
: Redevance du crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

En Euros

AGC71



Signature

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Charges à payer	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X
Liste des filiales et participations	X

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Résultats financiers des cinq derniers exercices	X
--	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 542 442.94 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 155 233.37 Euros et dégageant un bénéfice de 145 217.64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

En Euros.

AGC71



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	47 069	47 069	
Personnel et comptes rattachés	3 194	3 194	
Impôts sur les bénéfices	2 515	2 515	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 063	2 063	
Débiteurs divers	244 280	244 280	
TOTAL	299 121	299 121	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	53	53		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	122 066	59 907	62 160	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 800	1 800		
Personnel et comptes rattachés	14 562	14 562		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 781	18 781		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 526	8 526		
Autres impôts taxes et assimilés	18 352	18 352		
Groupe et associés	14 617	14 617		
Autres dettes	75 000	75 000		
TOTAL	273 758	211 599	62 160	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	59 750			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	58 200			58 200

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	53
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800
Dettes fiscales et sociales	29 214
Total	31 068

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagement hors bilan :

Prêt BNP - Nantissement des 240 parts de la SARL 4P FERMETURES

Engagements recus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

En Euros.

AGC71



Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- 4P FERMETURES	8 000		100.00					2 370 057		
- MIROITERIE CHALONNAISE	3 000		100.00					454 630		
- SARL PRIOR	156 975		60.00					1 554 906		
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										



4 P FINANCE SAS
SAS au capital de 582000 Euros
Siège social : 22 RUE MARECHAL JOFFRE
71710 MONTCENIS
R.C.S de CHALON SUR SAONE : 750676355

Décision d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31/12/2017
Prise le 29 juin 2018

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 145 217.64 euros, de la façon suivante :

Dotations aux réserves :

- Au compte « réserve légale » pour un montant de 7 710.00 euros
- Au compte « autres réserves » pour un montant de 102 950,64 euros qui s'élèvent ainsi à la somme de 615 375,76 euros.

Bénéfices distribuables :

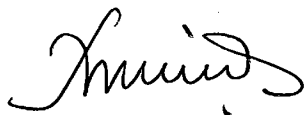
- A titre de dividendes : 34 557.00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du code général des impôts s'élève à 34 557,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les dividendes nets de prélèvements seront mis en paiements courant août 2018.

Aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 dernières années.

Certifié conforme
La Gérance



4 P FINANCE SAS
SAS au capital de 582000 Euros
Siège social : 22 RUE MARECHAL JOFFRE
71710 MONTCENIS
R.C.S de Chalon sur Saône : 750 676 355

TRIBUNAL DE COMMERCE
Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce de CHALON
1 B rue de Bourgogne
71100 CHALON SUR SAONE
2 JAN 2019

Le 29/juin 2018

Objet : Dépôt des comptes annuels
de l'exercice clos le 31/12/2017

Monsieur le Greffier,

En ma qualité de président de la société 4 P FINANCE SAS je vous prie de trouver ci-joint, les documents ci-après certifiés conformes, à savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31/12/2017,
- l'affectation du résultat – résolution votée et adoptée de l'exercice clos le 31/12/2017,

En règlement de ce dépôt vous trouverez ci- joint un chèque bancaire de 45.42 euros.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

La gérance

